



MUNICIPALITE DE BOURG-EN-LAVAUX

ARBRES PROTEGES

En référence à l'article 21 du règlement d'application de la Loi cantonale sur la protection de la nature, des monuments et des sites (RPLNMS), la Municipalité soumet à affichage la demande de travaux suivants :

District :	LAVAUX-ORON
Lieu-dit ou rue:	Chemin des Gérignes - Grandvaux
Parcelle :	5158
Propriétaires :	MILLIOUD Yves et Rosemarie
Nature des travaux :	Demande d'abattage de cinq peupliers et d'un épicéa
Motifs :	Demande des propriétaires – arbres dangereux présentant des marques de pourriture et des champignons.

Cette demande d'abattage est affichée aux piliers publics pour une durée de 20 jours, soit 1^{er} au 21 novembre 2018.

La Municipalité

Cully, le 1er novembre 2018.